

Le vingt-huit novembre deux mille onze, le Conseil de la Communauté de Communes du Val de Loire s'est réuni en mairie de CHASSENARD, sous la présidence de Monsieur Roland FLEURY, suivant convocation en date du dix-huit novembre deux mille onze affichée le même jour.

**Délibération n° 2011- 068 ENVIRONNEMENT  
TARIFS REOM 2012**

Dans le cadre de la gestion des déchets, la CCVal a choisi la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme mode de financement, ce qui implique réglementairement que le système de gestion retenu doive couvrir la totalité du coût d'élimination des déchets ménagers et que le montant de la Redevance soit directement lié au coût du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

A cette fin, deux facturations sont habituellement programmées au cours d'une année civile afin de collecter le produit des recettes (la REOM) correspondant à la dépense prévisionnelle, étant rappelé qu'à partir de 2012, un dispositif de prélèvement automatique sera mis en place avec une échéance trimestrielle pour les usagers qui le désirent.

Dans ce contexte, les élus doivent se prononcer sur le vote d'une tarification...

Les derniers exercices comptables ont mis en lumière un excédent de fonctionnement important, même si depuis 2 ans les recettes sont inférieures aux dépenses réalisées : Le budget OM 2011 reste excédentaire bien qu'une baisse des tarifs soit intervenue en 2010.

L'objectif de la CCVal consiste à présenter un budget OM au plus proche de la réalité des coûts, d'où la nécessité d'adapter la politique tarifaire pour conserver la cohérence du service apporté aux populations. La redevance mise en place impose une tarification votée en conseil communautaire avant que le service ne soit rendu, c'est-à-dire l'année précédant l'exécution de ce service (année n-1).

**Considérant que le Bureau exécutif en sa séance du 17 novembre 2011 s'est prononcé favorablement à la reconduction des tarifs précédents,**

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants  
(17 votes pour sur 17 votants, Varenne St Germain ne participe pas au vote)**

**DECIDE**

**↳ d'autoriser le Président à adopter les tarifs ci-dessous pour l'année 2012.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE LOIRE**

**TARIFS ORDURES MENAGERES 2012**

**Grille tarifaire semestrielle  
Commune de Digoin (Particuliers + Activités)**

<b>Part fixe par foyer</b>	<b>22 €</b>
<b>Part proportionnelle au volume</b>	
Litrage installé	Collecte en C 2*
Bac de 60 litres, uniquement pour les personnes seules en habitat individuel	56 €
Bac de 80 litres	75 €
Bac de 120 litres	113 €
Bac de 240 litres	226 €
Bac de 340 litres	320 €
Bac de 500 litres	471 €
Bac de 660 litres	621 €
Bac de 770 litres	725 €
Bac de 1 000 litres	941 €
Prix au litre installé à multiplier par le nombre de semaines (26) et par le nombre de passages/semaine (2)	0.0181 €/l
Résidence secondaire	46 €

\* C 2 : collecte 2 fois par semaine

**Grille tarifaire semestrielle  
Commune des Guerreaux et activités et administrations  
des communes hors Digoin**

<b>Part fixe par point de regroupement</b>	<b>33 €</b>
<b>Part proportionnelle au volume</b>	
	Collecte en C 1*
1 personne	39 €
2 personnes	52 €
3 personnes et plus	65 €
Résidence secondaire	23 €
Prix au litre à multiplier par le nombre de semaines (26) de ramassage	0.0250 €/l

\* C 1 : collecte 1 fois par semaine

La part fixe par point de regroupement sera répartie en fonction du nombre de foyers concernés.

**Grille tarifaire semestrielle  
Communes de Chassenard, Coulanges, Molinet,  
La Motte-Saint-Jean et Saint-Agnan.**

<b>Part fixe par foyer</b>	<b>33 €</b>
<b>Part proportionnelle au volume</b>	
	Collecte en C 1*
1 personne	39 €
2 personnes	52 €
3 personnes et plus	65 €
Résidence secondaire	23 €

\* C 1 : collecte 1 fois par semaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE LOIRE

=====  
**Membres présents à la séance : 19**

**Suffrages exprimés : 19**

**Secrétariat de séance assuré par Monsieur Régis THEVENOUX**

**Présents :**

- **Monsieur Roland FLEURY, Président,**
- Messieurs **Fabien GENET, Bernard JAILLOT, Bernard LAUGERE, Daniel MELIN, Régis THEVENOUX. Vice-présidents**
- Madame Ghislaine DANGOIN. Messieurs Paul AUBAGUE, Marcel JOURNET, Maxime CASTAGNA, Emmanuel GAILLARD, Bernard BRACHET, Hervé COMTE, André CHARTIER, Michel LASSOT, Alain MINARD, Didier NAVETAT, *Délégués communautaires*
- Madame Marie-Thérèse FRANCOIS et Gérard NIVOT, *Délégués suppléants.*

**Excusés :**

- Monsieur Alain BADAROUX (donne pouvoir à Mme FRANCOIS) et Monsieur Jacky DESVAUX.

*Ont signé au registre les membres présents.*

*Fait et délibéré en séance, le 28 novembre 2011*

*Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
du fait de sa transmission en Sous-préfecture de Charolles le 06/12/11  
et de sa publication le 06/12/11...*

Pour extrait conforme,

**Le Président**

